

ON S'ABONNE : Cahors, Bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE; Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 15 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT, DÉPARTEMENT DES CORRESPONDANCES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Includes tables for days of the week, fairs, and postal routes.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

C'est par erreur, que notre dernier numéro indiquait le tirage au sort de la classe de 1866, comme devant avoir lieu le 28 février, c'est le lundi 26 février, que commenceront ces opérations.

PRIMES GRATUITES

Offertes par le Journal du Lot à ses abonnés.

- 1° ETUDES HISTORIQUES SUR LE QUERCY. 1re SÉRIE — L'ÉGLISE DE CAHORS, Brochure grand in-8e, Par M. Emile DUFOUR, Avocat. 2° CESARI TORNEO. Episode de l'histoire du Quercy, au XIVe siècle, Dédié à Mme de Pebevre, Par M. BERTRANDY, Inspecteur général des archives. Beau vol. grand in-18, vendu en librairie 3 francs.

Plusieurs de nos abonnés nous ayant demandé la Prime sans être dans les conditions voulues pour y avoir droit, nous devons rappeler que, seuls, les abonnés nouveaux, d'un an, d'ici au 15 janvier, et les abonnés d'un an, renouvelant leur souscription, peuvent faire prendre une des deux primes, à leur choix, dans nos bureaux, ou la recevoir franco en envoyant 40 c. pour l'affranchissement. — Il suffit d'envoyer 20 centimes pour avoir la brochure de M. Dufour.

3° GRANDE PRIME DU JOURNAL DU LOT.

LES PLUS BELLES ITINÉRAIRES. Le plus beau Livre de bibliothèque. L'ITALIE. GENÈS, TURIN, MILAN, PARME, MANTOUE, VENISE, BOLOGNE, PIÈSE. PAR M. JEAN ARMENGAUD. Splendide Volume Royal in-4° orné de 230 magnifiques gravures par nos premiers artistes. REPRODUISANT LES MERVEILLES DE L'ITALIE. PEINTURE, STATUAIRE, ÉGLISES, PALAIS, MONUMENTS, ETC. Reliure du plus grand luxe. Dos Maroquin du Levant. Plaques Or fin. Tranches dorées. Gardes en Noire. IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE. 32 FRANCS PRIS DANS NOS BUREAUX AU LIEU DE 55 FRANCS PRIX DE LIBRAIRIE.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 3 janvier 1866.

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre XV.

— Vous ne m'aimez plus, disait-elle pleurant et sanglotant. M'avez-vous jamais aimée? Qu'est-ce qu'une affection qui ne résiste pas à une épreuve comme celle d'hier? Parce qu'on ma humiliée, vous m'abandonnez au lieu de me défendre! C'est pourtant vous seul qui m'avez mise dans la position où me voilà, et vous aviez juré, en me demandant ma main, de ne pas souffrir que le monde me fit repentir de vous l'avoir accordée. — Ma chère Clotilde, le chagrin vous rend injuste. Je serai, vous le savez bien, tout à fait au-dessus de misérables petites vengeances comme celle qu'on vient d'essayer de tirer de nous, si vous preniez vous-même l'affaire moins à cœur. Si quelque chose devait vous abaisser à mes yeux, ce ne serait certes

La reproduction est interdite

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 1er Janvier, Du 2, Du 3.

Cahors, le 3 Janvier 1866.

BULLETIN

Le coup frappé, le 3 décembre, par le colonel de Colomb sur la masse des Trafis à El-Aïzedj faisait présager le terme d'une expédition menée avec autant de succès que de rapidité. Les nombreuses populations tombées entre nos mains ont été ramenées vers le nord et sont dirigées, sous la conduite de nos troupes et des goums, vers les campements qui leur sont assignés.

Le colonel de Colomb, poursuivant Si Lala et les Oulad-Si-Hamza, a trouvé leurs traces sur les vastes plateaux des Habitates; le 8 décembre, il était descendu à Mengoub, d'où il s'élançait avec une colonne légère sur les Oulad-Sidi Chekh. Malgré toute la vitesse de sa marche, il n'a pu atteindre l'ennemi, qui a pris la fuite, abandonnant ses troupeaux à l'aventure. Le 13 décembre, la colonne se trouvait à Bou-Aroua, sur l'Oued-Benout, à la limite des eaux; Si-Lala, parti dans la direction de Goléa, paraissait avoir désigné comme point de refuge à ses partisans le Gourrara, au-delà des dunes de sable, sur la route de Tombouctou.

La s'arrêtent les opérations du colonel de Colomb; le lieutenant colonel de Souis, parti de Laghouat, les a fortement appuyées en s'avancant jusqu'à Benout; les deux colonnes devaient être rentrées dans leur garnison pour le 28 décembre.

Cette expédition ne nous a pas coûté un seul homme blessé. L'état sanitaire est excellent; une grande tranquillité règne aujourd'hui parmi les populations du Sud du Tell, depuis les frontières du Maroc jusqu'à celles de Tunis.

En suivant avec attention le colonel de Co-

lomb depuis son départ de Geryville jusqu'à Bou-Aroua, on est frappé de la rapidité des résultats obtenus. Assurément on doit en attribuer une grande part à la parfaite connaissance que ce chef de corps avait depuis longtemps du pays; mais il faut tenir compte surtout de la mobilité de la colonne qu'il commandait. Des goums appuyés de quelques troupes régulières, par conséquent peu de bagages et des ravitaillements plus faciles, c'est à ce prix que nos troupes ont pu opposer la vitesse de la poursuite à la vitesse de la fuite. Tout le succès de la guerre contre un tel ennemi dans le Sud, paraît être là; l'expédition qui vient de refouler les dissidents jusque dans les profondeurs du désert en est la démonstration.

On lit dans le bulletin du Moniteur: « La dénonciation par la France du traité d'extradition franco-anglais a produit d'abord à Londres une certaine émotion; le public ne se trouvait pas assez au courant des motifs qui avaient inspiré le gouvernement de l'Empereur. Mais, ayant compris depuis que l'inexécution du traité par l'Angleterre a été la seule cause de cette détermination, les organes de l'opinion à Londres expriment le vœu qu'une entente nouvelle puisse s'établir entre les deux puissances, afin d'éviter désormais l'impunité de crimes dont la répression est inscrite au Code pénal des nations civilisées. »

Le ministère italien est en voie de formation sous la présidence du général La Marmora. Si nous sommes bien renseignés, il ne restera plus qu'un département ministériel à pourvoir. On ne doute pas que le nouveau cabinet ne se présente au grand complet à la reprise des travaux des Chambres laquelle aura lieu le 15 janvier prochain.

Dans l'opinion publique, en Italie, le sentiment de la nécessité de la réduction de l'armée fait de rapides progrès. On va même jusqu'à croire que si un ministère de la gauche était appelé au pouvoir, son premier soin serait de demander la réduction de l'effectif des troupes.

haine contre les témoins moqueurs de son humiliation de la veille. La soirée s'acheva paisiblement, sinon gaîment. Par malheur, cette tranquillité n'était qu'à la surface. Chacun des deux cachait à l'autre sa blessure. Un chagrin commun, avoué, adouci par les épanchements et les mutuelles consolations, n'est rien comparé à l'horrible torture qui naît de la défiance et du mécontentement réciproques. Il est cruel de souffrir tout les deux sans souffrir à deux, et d'en avoir conscience, et d'affecter une franchise, un abandon, une liberté d'esprit dont on est loin. Sous prétexte de ménager les forces de Clotilde, Raymond la quitta de bonne heure. Il lui tardait d'échapper à cette contrainte. Mais il était trop agité pour demeurer seul avec lui-même. Il avait besoin de sympathie, d'affection et de conseils; il courut chez Etienne Charlet. Il était dix heures. Raymond trouva Etienne et sa femme assis devant un joli feu de bois. Elle brodait, il tenait un livre. L'entrée de M. d'Armentière leur arracha une exclamation de surprise. Sa visite à pareille heure était chose inouïe. Il leur ouvrit son cœur; Amélie possédait sa confiance au même degré que Charlet. Si notre jeune avocat eût été moins généreux, il aurait pu triompher alors et rappeler à son ami les objections qu'il avait élevées dès le premier jour contre le mariage avec Mlle Erneville. L'idée ne lui en vint même pas. Une fois la chose décidée et les démarches faites, il avait accepté le fait accompli, et, en homme sensé et consciencieux, il n'avait plus envisagé que les nouveaux devoirs assumés par le

duc. A chaque défaillance de celui-ci, en présence des petites tracasseries, des dégoûts, des humiliations résultant de ses rapports avec le capitaliste et de son dissentiment avec sa famille, Etienne l'avait encouragé, lui représentant sans cesse que c'étaient là des contrariétés passagères; qu'une fois marié il oublierait tout cela, et l'exhortant de toutes ses forces à ne pas succomber sous l'empire de préjugés qu'il avait si hardiment défilés d'abord.

Mais quand il lut, ce soir-là, jusqu'au fond de l'âme de son ami, il fut effrayé. Le mal était tout autre qu'il ne l'avait cru, ou, plutôt, le mal avait changé de nature. Ce n'était plus l'amour-propre seul qui souffrait, c'était le cœur. Charlet se prit à trembler que le duc ne fût malheureux avec Clotilde. Bien plus, dans sa délicatesse scrupuleuse, il se demanda s'il n'y avait point hypocrisie et déloyauté à épouser une femme pour laquelle on a senti faiblir son estime et son amour. Il consulta Amélie du regard. Elle aussi elle semblait consternée; elle avait les larmes aux yeux; l'expression de sa figure et de son hochement de tête disaient assez haut qu'elle était d'accord avec son mari. Alors il n'hésita plus; il tint franchement à M. d'Armentière le langage que lui dictaient sa conscience et son amitié.

« Tu n'es pas dans les dispositions requises pour te marier maintenant. À ta place j'attendrais, je m'éprouverais encore et j'éprouverais ma fiancée. Je ne t'engage pas à rompre, mais à réfléchir. S'il ne s'agissait que de toi seul, je te dirais: Accomplis le sacrifice, tiens ta parole. Mais sera-t-elle plus heureuse que toi, si tu l'épouses dans les sentiments où nous te voyons? »

Le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Autriche et l'Italie est la question à l'ordre du jour dans les journaux de Vienne. Des feuilles libérales vont jusqu'à conseiller la révision ou plutôt l'abandon du traité de Zurich, mais on sait que l'Empereur ainsi que les archiducs sont trop hostiles à cette idée. C'est en vain que l'on insiste sur le fait qu'à trois reprises différentes le gouvernement autrichien a pris part à des arrangements diplomatiques dans lesquels figurait le roi d'Italie, savoir la convention internationale du 17 mai, concernant les télégraphes, la convention relative à la suppression du péage sur l'Escaut et enfin la convention internationale du 2 novembre dernier, qui règle la navigation sur le Danube, mais il est évident qu'il y a loin d'une participation commune à des conventions internationales à la conclusion directe d'un traité de commerce ou même à la signature d'un protocole réglant les rapports commerciaux entre les deux Etats.

Le traité de commerce entre le gouvernement d'Italie et le Zollverein continue à marcher dans une bonne voie. Il sera prochainement mis à exécution avec les Etats du Zollverein qui y ont adhéré. Les autres viendront ensuite, on n'en saurait douter.

Il se confirme que le Hanovre persiste à refuser de signer le traité de commerce entre le Zollverein et l'Italie. Les motifs qui dirigent la politique du roi Georges V, sont indiqués peut-être dans les discours qu'il vient de prononcer à l'occasion de la fête jubilaire, qui a eu lieu récemment en mémoire du rétablissement du Hanovre et de la réunion de la province de la Frise Orientale à ce royaume en 1815. On sait qu'après le partage du Hanovre, opéré en 1807, la Prusse avait accepté en 1809 une partie de ce pays des mains de Napoléon 1er. Le discours du roi Georges a fait allusion à cette circonstance, en constatant qu'en 1815 il avait été prouvé d'une manière éclatante que le droit primait les faits accomplis.

Les nouvelles de la Jamaïque sont importantes.

Le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Autriche et l'Italie est la question à l'ordre du jour dans les journaux de Vienne. Des feuilles libérales vont jusqu'à conseiller la révision ou plutôt l'abandon du traité de Zurich, mais on sait que l'Empereur ainsi que les archiducs sont trop hostiles à cette idée. C'est en vain que l'on insiste sur le fait qu'à trois reprises différentes le gouvernement autrichien a pris part à des arrangements diplomatiques dans lesquels figurait le roi d'Italie, savoir la convention internationale du 17 mai, concernant les télégraphes, la convention relative à la suppression du péage sur l'Escaut et enfin la convention internationale du 2 novembre dernier, qui règle la navigation sur le Danube, mais il est évident qu'il y a loin d'une participation commune à des conventions internationales à la conclusion directe d'un traité de commerce ou même à la signature d'un protocole réglant les rapports commerciaux entre les deux Etats.

tes. Le projet de loi du gouvernement tendant à modifier et amender la constitution a été adopté à une grande majorité, dans la Chambre de l'Assemblée. Un nouveau bill ayant pour objet de régler les lieux de culte a été rédigé avec le concours des principaux ministres dissidents. Ce bill démontre que même de l'avis des dissidents notables de l'île, quelque mesure est nécessaire. Le major O Comior a fait une tournée dans toute l'île, et il a reçu partout un accueil cordial.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Frats-Unis.

New-York, 20 décembre.

Le capitaine Sommes a été arrêté par ordre du gouverneur.

New-York, 21 décembre, soir.

(Par l'Asia.)

M. Johnson a envoyé au Sénat un message portant que le rétablissement de l'Union fait de grands progrès. Le message est accompagné d'un rapport officiel du général Grant, attestant la sincérité des professions de loyauté des habitants du Sud.

Les gouverneurs provisoires de la Georgie et de l'Alabama se sont retirés. Les gouverneurs élus ont été installés à leur place.

Italie.

Florence, 31 décembre.

Le roi a reçu aujourd'hui le corps diplomatique. Sa Majesté recevra demain le Sénat et la Chambre des députés.

M. Poerio a été élu à Naples. Dans un autre collège de Naples, il y a ballottage entre Mazzini, qui a obtenu 168 voix ; et M. Pizacane (libéral modéré), qui en a obtenu 161.

Mexique.

New-York, 20 décembre.

Les avis de la Vera-Cruz sont du 2 décembre. Il était arrivé six cents hommes de troupes françaises qui avaient été dirigés immédiatement dans l'intérieur du pays. L'empereur Maximilien avait prolongé de quinze jours le délai pendant lequel les juaristes, qui feraient leur soumission, devaient être amnistiés. Un décret impérial ordonne la conscription dans tout le Mexique. L'impératrice Charlotte était arrivée, le 23, à Mérida, où elle avait reçu un accueil enthousiaste.

Prusse.

Berlin, 31 décembre.

Le traité de commerce entre le Zollverein et l'Italie, a été signé aujourd'hui au ministère des affaires étrangères.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

On écrit de Londres, le 29 décembre, au **Moniteur** :

« La question de la peste des bestiaux continue à préoccuper vivement non-seulement les agriculteurs, mais l'opinion publique tout entière. Le rapport de la commission vétérinaire qui relève du conseil privé, a été publié hier. Il en résulte que, depuis le commencement de l'épidémie, il y a eu en Angleterre et en Ecosse (il n'est pas fait mention de l'Irlande), 63,593 bêtes attaquées, dont 34,861 sont mortes ; 13,137 ont été tuées et 5,803 seulement ont été guéries. La proportion de l'Ecosse est considérable, puisque sur les 63,000 cas elle en a présentés plus de 20,000. Tous ces chiffres officiels ont été réunis par les inspecteurs en-

voqués sur place, bien que le gouvernement ait laissé aux autorités locales, le soin de prescrire et d'exécuter les mesures nécessaires pour combattre le fléau.

« L'augmentation que l'on remarque dans la semaine finissant le 9 décembre provient de l'invasion subite du comté de Rutland, où la mortalité a été de dix sur treize. Mais les hommes de l'art semblent croire à une intensité moindre dans la maladie, dont la nature donne lieu à des controverses. Ainsi, pendant que les uns assimilent la peste des bestiaux à la fièvre typhoïde de l'homme d'autres croient distinguer en elle tous les symptômes de la variole et préconisent l'inoculation comme devant être aussi efficace que la vaccine sur l'espèce humaine. Quoiqu'il en soit on doit espérer que des études auxquelles on se livre il résultera la découverte de quelque moyen assuré de guérison. »

Le **Journal des Débats** rappelle que les partis ont l'habitude de se quereller après la victoire, puis il ajoute que les fédéraux n'ont pas attendu, pour venir là, d'être victorieux, des divisions ayant éclaté, dans le sénat fédéral où un parti demandait des économies et l'autre parti tenait à honneur de faire les choses grandement.

« Dans cet état, la république fédérale n'offre plus de grands dangers pour l'Angleterre, et nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de beaucoup s'inquiéter des entreprises qu'elle pourrait encore rêver contre le Canada. Si le gouvernement des Etats-Unis eût entravé ses premiers pas, les fédéraux, exaltés et contenus par la persécution, n'auraient pas perdu leur temps et épuisé leurs forces dans des querelles intestines. Livrés à eux-mêmes, ils sont en train de se dissoudre ; leur association comme tout ce qui n'est pas viable, périt par la liberté. »

Le **Constitutionnel**, après avoir constaté que les journaux anglais sont revenus à une appréciation plus saine des motifs qui ont porté la France à dénoncer le traité d'extradition, ajoute, sous la signature de M. Vitu :

« Il y avait un traité d'extradition pour les crimes de droit commun ; l'Angleterre ne l'exécutait pas, et la France l'a dénoncé ; voilà tout l'incident. Il est évident que le jour où l'Angleterre jugera utile de revenir au traité, en prenant chez elle les mesures intérieures nécessaires pour en assurer l'exécution, elle trouvera du côté de la France une entière bonne volonté sans aucune arrière-pensée.

Le **Monde**, résume en ces termes, la situation respective du Saint-Siège et du gouvernement italien dans la question du transfert d'une partie de la dette pontificale à l'Italie.

« Le Saint-Siège a maintes fois déclaré et toujours maintenu que jamais il ne souscrira à aucun acte d'où l'on puisse induire qu'il reconnaît le droit du gouvernement de Florence sur les provinces usurpées. En conséquence, le gouvernement pontifical ne veut rien recevoir du gouvernement de Florence, ni directement, ni indirectement, qu'à titre de restitution. De son côté, le gouvernement de Florence ne veut consentir à payer que comme souverain et possesseur légitime des provinces dont il s'est emparé. Parviendra-t-on à trouver un expédient qui ne blesse ni les droits du Saint-Siège, ni les prétentions du gouvernement de Florence ? Nous en doutons fort.

« Jamais les besoins du Saint-Siège ne furent plus grands, et jamais, dit en terminant M. Barrier, il n'y eut moins d'espoir de trou-

ver par les voies diplomatiques un moyen de les alléger ; voilà la vérité. Le devoir des catholiques est donc, plus que jamais, de ne compter que sur eux-mêmes, pour subvenir aux nécessités de la Sainte Eglise et du Vicaire de Jésus-Christ. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, 2 janvier 1866.

Un Conseil des ministres a été présidé aujourd'hui par l'Empereur, au palais des Tuileries.

L'Empereur d'Autriche vient d'envoyer au Prince Impérial les insignes de grand-croix de l'ordre de St-Etienne. C'est le prince de Metternich qui est chargé de les remettre à S. A. I. avec une lettre autographe de S. M. François-Joseph.

— On assure que le prince de Metternich sera reçu demain aux Tuileries, pour remettre à l'Empereur le grand cordon de l'ordre de St-Etienne, que S. M. A. vient de conférer au Prince Impérial.

— M. le marquis de Larochejacquelein fait démentir lui-même dans les journaux du soir la nouvelle de sa mort répandue depuis 48 heures dans Paris. L'honorable sénateur est malade, il est vrai, mais son état n'inspire pas la moindre inquiétude.

— Parmi les projets de loi qui seront soumis au Corps législatif dès le début de la session, figure celui relatif aux attributions des conseils généraux et des conseils municipaux.

— L'armée aura bientôt ses aumôniers comme la flotte, s'il faut en croire une correspondance parisienne du Nord. Cette correspondance prétend qu'on s'occupe au ministère de la guerre de cette création. Un aumônier en chef relevant, comme celui de la flotte, du grand aumônier de l'Empereur et ayant rang d'intendant militaire, serait à la tête de ce corps, dont la création serait certainement accueillie avec satisfaction.

— La Monnaie de Paris frappe en ce moment une très-curieuse médaille commémorative de la restauration de la cathédrale. Sur la face on a gravé l'image de la Vierge debout, et portant l'Enfant-Jésus dans ses bras. Ce groupe, très-finement gravé, s'appuie sur une vue de la façade de l'église Notre-Dame. Le revers ne contient qu'une longue inscription.

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Thuillier, président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, au Conseil d'Etat. M. Thuillier, a succombé aux suites d'une longue et douloureuse maladie qui le retenait éloigné des affaires depuis quelques mois.

— Dimanche dans la soirée, le vent a soufflé en tempête sur Paris. Aujourd'hui le ciel est sans un seul nuage et le soleil brille d'un vif éclat. C'est un heureux temps pour les acquisitions d'étranges.

— Il y a eu grand déjeuner municipal lundi dernier, chez M. le préfet de la Seine, avant d'aller aux Tuileries pour complimenter Leurs Majestés.

— L'archiduchesse d'Autriche Marie Thérèse, femme du prince de Wurtemberg, vient d'accoucher de deux jumeaux, un fils et une fille.

Vous l'ajournez donc ? Et celui de votre frère ? Vous n'y assistez pas ? »

Puis, sur les réponses évasives et embarrassées du jeune chef d'escadron, le soupçonna quelque motif pénible et secret et s'abstint de le questionner davantage. Raymond emporta la promesse que le général le servirait de tout son pouvoir. Le soir même, il recevait du ministère de la guerre l'avis qu'il était désigné pour partir à la place d'un autre officier de son grade tombé malade subitement.

Cette communication lui parvint à l'issue du dîner. Il donna le pli à sa mère, qui, après avoir lu, le tendit à son tour au marquis. Devinèrent-ils quelque chose de la vérité ? Dans tous les cas, ni l'un ni l'autre n'en firent rien paraître. Ils semblèrent accepter le départ de Raymond comme une des dures nécessités du métier des armes, et le nom de Clotilde ne fut pas même prononcé. Octave exprima bien le regret d'être privé de la présence de son frère à son mariage, mais le duc ne répondit que par un regard triste, et l'on n'insista point sur ce sujet.

Le cœur de la duchesse se serrait douloureusement. Quelle mère verrait sans une horrible inquiétude son fils pour la guerre ? Cependant elle ne fit point de scène. Elle voyait Raymond tranquille et presque satisfait, elle savait d'ailleurs que ses larmes seraient superflues. Elle n'en répandit que quand elle fut seule, et encore — avouons-le — ce furent des pleurs moins amers que si Raymond, au lieu d'être fiancé de Clotilde, avait été celui de Blanche. Elle subissait, elle pardonnait l'union avec M^{lle} Erneville, mais cette union n'était pas selon son cœur, elle ne pouvait s'affliger d'un événement qui la retardait. Aussi ne son-

— L'Empereur assistait hier soir, à la 2^e représentation du *Roi d'Yvetot*, à l'Opéra.

— C'est aujourd'hui 3 janvier que commencent, selon l'antique usage, à Saint-Etienne-du-Mont et au Panthéon, les solennités de la neuvaine de la fête de Sainte-Geneviève, patronne de Paris, neuvaine qui attire tous les ans une foule immense de pèlerins. Le jour d'ouverture de ces solennités Mgr l'archevêque officiera.

— La santé de M. Victorien Sardou, un instant ébranlée pour l'excès du travail, se rétablit, sous l'influence du repos et des bains prolongés. L'habile et actif auteur surveille, pour une prochaine représentation la pièce qu'il a donnée cette fois au théâtre du Gymnase, et dont les rôles sont confiés à l'élite de la troupe. Le titre provisoire est : *Les bons villageois*.

— M. Melleville vient de terminer son *dictionnaire historique du département de l'Aisne*, en deux volumes, renfermant pour chaque localité et pour chaque personnage les détails les plus curieux, puisés aux meilleures sources. C'est là, un travail, digne de servir de modèle aux études de cette nature.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Extérieur.

ITALIE.

Rome.—Voici le résumé à peu près textuel de la réponse que le Pape a faite, le jour de la Noël, au discours du cardinal Patrizzi, le complimentant au nom du Sacré-Collège :

J'accepte avec joie les félicitations du Sacré-Collège et y réponds par le cordial souhait de toute sorte de prospérités. Depuis mon avènement au pontificat, le Sacré-Collège a constamment été mon plus fidèle soutien ; il l'est encore aujourd'hui, et c'est là certes une grande consolation pour moi. L'Eglise est son origine, eut à lutter contre la férocité des Césars et l'orgueil des philosophes ; plus tard, elle dut se mesurer avec les hérésiarques, les barbares, et soutenir, pendant de longues années, les assauts redoublés de l'islamisme. Puis, vint renaitre les hérésies et, avec elles, de nouvelles luttes ; voici revinrent les philosophes, inventeurs de bus les modes d'incrédulité, et avec eux voici recommencer de nouveaux combats.

Aujourd'hui, la guerre devient plus acharnée encore ; l'Eglise de Jésus-Christ est attaquée de toutes parts et de toutes les manières. et, au milieu de la fureur déchaînée contre elle, on voit se renouveler le mystérieux sommeil du Sauveur dans la barque de Genezareth. Ce sommeil est prolongé peut-être par nos fautes, peut-être aussi par les impénétrables desseins de la divine Providence, qui veut nous éprouver et nous punir.

Ici le Saint-Père trace un saisissant tableau des maux qui affligent notre époque, livrée à de nouveaux Vandales. Puis il reprend en ces termes :

Des hommes tout à fait profanes ont mis récemment dans la bouche d'un roi ces mots : Attendons, l'avenir est à Dieu ; Eh bien ! adoptons, à leur instar, ces paroles, mais faisons-en une toute autre application, une application chrétienne ; mettons aussi notre confiance dans la Providence ; elle ne nous abandonnera pas, son intervention est indubitable. J'ignore ce qui nous arrivera, à moi et à vous ; cependant, j'ai le ferme espoir que quelques-uns d'entre vous verront la fin de cette terrible épreuve, qu'ils contempleront de leurs yeux le triomphe de l'Eglise. Ne nous livrons pas à de vaines investigations sur la date et le moment de ce triomphe : souvent Dieu fait servir à ses desseins les causes secondaires.

Lorsque les prophètes annonçaient que le Christ naîtrait à Bethléem, l'empereur qui fit le fameux dénombrement, lequel fut cause du voyage de Marie et de Joseph dans cette ville, était loin de se croire le ministre de la volonté divine, qui s'accomplissait par lui envers et contre tous.

gea-t-elle qu'aux dangers de son fils et n'eut-elle pas une pensée compatissante pour le chagrin de Clotilde.

Chapitre XVI.

Nous retrouvons Clotilde et M. d'Armentière dans ce même salon où tant de fois déjà nous les avons vus ensemble. Clotilde est richement parée ; sur un guéridon s'étalent des pièces d'argenterie et d'autres objets de luxe qu'elle a vus dans la journée en présents de noces. Mais sa pâleur et la consternation empreinte sur sa figure contrastent vivement avec son entourage et sa toilette. Le duc vient de lui annoncer son départ, et le coup a été si foudroyant qu'elle est restée d'abord comme anéantie. Pas une larme, pas une parole, pas une idée nette dans le premier moment. Elle semblait ne pas comprendre, ne se rendre compte que d'une seule chose : c'est qu'elle souffrait et qu'un grand malheur l'avait frappée. Elle demeura plusieurs minutes immobile, la main à son front, les yeux fixes ; puis un sanglot déchirant s'échappa de sa poitrine.

« Nous quitter ! s'écria-t-elle avec l'accent du désespoir. Mais c'est impossible, n'est-ce pas, Raymond ? Cela n'est pas, cela ne peut pas être vrai ? »

(La suite au prochain numéro.)

En attendant, préparons le triomphe de l'Eglise de la manière indiquée par le Christ : *Vigilate et orate*. Veillons en servant d'exemple aux autres dans les vertus chrétiennes, veillons par la patience envers les égarés, par la pitié pour les malheureux, par la charité envers nos ennemis eux-mêmes, par la force contre les embûches dont nous sommes entourés de toutes parts.

Prions assidûment aussi, car c'est la seule voie par laquelle nous puissions obtenir la grâce. Le sommeil de Jésus-Christ ne sera pas éternel. Viendra le jour où il se réveillera, où il commandera aux vents et à la mer, et où il se fera un grand calme ; car tout triomphe est le sien.

Ce discours, prononcé d'une voix très-émue et très-vibrante, fut suivi des acclamations des cardinaux.

HONGRIE.

On écrit de Pesth, 28 décembre :

« La politique chôme ; les députés sont rentrés dans leurs familles au milieu de leurs enfants auxquels ils viennent de draper les arbres de Noël. Je profiterai de ce calme pour vous compter quelques anecdotes qui sont de nature à peindre les mœurs de ce pays primitif et très-peu connu du monde civilisé.

Vous connaissez déjà sans doute l'histoire des bottes offertes à l'Empereur par ce bottier Szpessy comme témoignage de son enthousiasme patriotique. Ces bottes figurèrent à l'exposition de 1867, à Paris. Voici un incident qui a signalé le dernier dîner offert au château de Bude aux députés ; cet incident a fort égayé toute la société. Au moment où le service de la table devait commencer, un des députés se leva et adressa au souverain ces paroles : « Majesté, je vous souhaite un excellent appétit ! » L'Empereur s'inclina en souriant, et répondit : « Je vous souhaite un appétit semblable. »

GRECE.

On nous écrit d'Athènes le 9/21 décembre :

Le cabinet Roufos, formé sous l'égide de MM. Coumoudouros et Bulgari, est encore de ce monde ; mais déjà l'opposition et ses organes l'attaquent avec violence. Cependant l'opinion publique lui est généralement assez favorable ; en effet, rien dans ses actes ne justifie la méfiance dont il est l'objet de la part de ses ennemis ; il a de plus soumis aux Chambres le budget modifié de 1866 qui présente un excédent réel de plus de 700,000 drachmes. Quoiqu'il en soit, nous n'oserions lui prédire une longue durée.

Pendant qu'on se livre à des débats passionnés, au sein de la Chambre, sur le luxe des officiers, sur l'amnistie générale, à accorder à tous ceux que la justice a frappés et dont le nombre est de 30,000 individus, sur une convention avec l'Angleterre concernant l'extradition des criminels, et une convention postale avec l'Italie, les brigands redoublent d'audace.

Le bandit Kistos a arrêté et dévalisé quatre paysans de Platania ; il leur a remis, en outre, une lettre adressée au maire de Koropion dans laquelle il le somme de payer 20,000 drachmes ; en cas de refus, ce bourg sera brûlé.

Dans un district de la Livadie, une bande, composée de 29 brigands, a massacré sept paysans, et cela au su du maire du village. Ceci paraît étrange en France ; mais le fait suivant, fait bien avéré, prouve davantage encore l'état de démoralisation où se trouve notre pauvre pays. Le lieutenant Rivioitis avait reçu l'ordre de se porter, pendant la nuit, et à la tête de 40 hommes, au couvent de Paléopanagia (dans l'Argolide), afin d'y surprendre la bande de Lingos qui avait trouvé asile dans ce monastère. Les malfaiteurs, sans doute prévenus, parvinrent à s'évader à l'approche du détachement. Les soldats ne trouvèrent à leur arrivée que les débris d'un repas interrompu par l'avis transmis aux bandits par leurs espions, en revanche, la troupe découvrit, dans les cellules des moines, des objets de valeur, de l'or, des pierres précieuses, des vases d'argent, de riches vêtements, etc., etc., le tout provenant d'une expédition récente de Karakomrion. L'officier s'empara, non-seulement de ces objets, mais encore des moines receleurs et les emmena, sous bonne escorte, à Nauplie où ils seront jugés.

Le tribunal a prononcé sa sentence dans l'affaire où se trouvait impliqué le brigand Lykos qui avait pillé, il y a quelque temps, la maison de M. Lévidis, rédacteur de *l'Ipsis*. Lykos a été condamné à 18 ans de travaux forcés, son frère à 10 ans, son troisième à 15 ans, les autres accusés ont été relâchés.

M. Simon, contre-amiral, commandant la division navale française du Levant, a été reçu par le roi en audience particulière.

Samedi dernier, l'ambassadeur de Prusse a donné un bal splendide ; Sa Majesté n'a quitté les salons de l'ambassade que vers trois heures du matin.

Pour extrait : Layrou.

Chronique locale.

DÉPÊCHE TELEGRAPHIQUE

Moniteur du 3 janvier.

MM. De Saint-Paul, Conseiller d'Etat, directeur général du personnel et du Cabinet au ministère de l'Intérieur, et Guillaume d'Arripeau, préfet des Basses-Pyrénées, sont promus au grade de commandeur.

Par décret inséré au *Moniteur*, M. l'abbé Grimardias, archiprêtre à Clermont, est nommé évêque de Cahors.

Par arrêté de Son Exc. le ministre de l'Instruction publique, en date du 29 décembre 1865, M. Bacquie, Inspecteur primaire à Figeac, a été promu de la 3^e à la 2^e classe de son emploi.

Nous donnons, à la quatrième page, la fin des séances du Conseil général.

Le 28 décembre dernier, le feu a pris à une grange et à une maison appartenant au sieur Vayssières, aubergiste au Pech-d'Issepts. Malgré les prompts secours qu'on a apportés, on

n'a pu préserver qu'une partie de la maison. Le propriétaire avait assuré les bâtiments à la C^e La France. Les pertes sont évaluées à sept mille francs.

On nous écrit de Vayrac :

La pluie continuelle qui est tombée la majeure partie de la journée du 1^{er} janvier, a porté atteinte à la foire de Vayrac, tenue ce jour-là.

Le bétail de toute espèce, exposé en vente, était moins nombreux que de coutume. — La vente des porcs gras était plus dégagée qu'à la foire précédente, et s'est traitée à des prix plus élevés. Ces animaux s'y sont vendus au prix variant de 32 à 36 fr. les 50 kil. poids vif. — Le prix du froment, sans hausse sensible sur la précédente foire, a été de 16 à 17 fr. — Les haricots, faute d'acheteurs, ont éprouvé de la difficulté dans la vente qui s'est faite aux prix de 16 à 18 fr. La majeure partie de ce fruit légumineux exposé en vente ne s'est pas vendu. — Le maïs a eu des acheteurs aux prix de 10 fr. à 10 fr. 50. — L'avoine de 8 fr. à 8 fr. 50. — Le sarrasin ou blé noir de 8 à 9 fr. — Les pommes de terre, que les habitants des communes de Puybrun et Tauriac récoltent sur un terrain léger et sablonneux et qu'ils font affluer sur notre place, ont eu une vente facile aux prix de 1 fr. 80 à 2 fr. 40. Le tout à l'hectolitre. — Les cerneaux, moins nombreux qu'aux précédentes foires, se sont vendus aux prix de 8 fr. à 8 fr. 20. — La filasse de chanvre de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le kil. Les qualités inférieures de 60 c. à 1 fr.

On nous écrit de Montcuq :

La foire dernière, malgré la pluie, était assez fournie en bêtes à corne : il y avait 811 paire de bœufs ou vaches. La plus grande partie des transactions a porté sur les animaux destinés à l'abattage. Les veaux de lait se sont vendus 60 à 65 centimes le kil. Les bœufs de travail étaient en grand nombre. Il y a eu peu de vente, sur 316 porcs 102 ont été vendus. Le prix a varié de 40 à 45 les 50 kil. suivant qualité. — 120 jeunes porcs nourris ont été vendus à raison de 20 à 35 fr. pièce. — 115 moutons ou brebis, destinés à la boucherie, ont été vendus de 40 à 50 fr. le kil. — La halle aux grains était suffisamment approvisionnée : 60 hectolitres de blés ont été vendus au prix moyen de 17 fr. 50 l'hect. — 60 hect. de maïs à 10 fr. 25. — 10 hect. de cerneaux à 32 fr. 50. — Les truffes vendues de 9 à 10 fr. le kilog. — 425 paires de volailles se sont vendues à raison de 1 fr. le kilog. — 900 grives à 40 c. la paire. — Les œufs à 70 c. la douzaine.

POSTES.

Nous avons déjà publié plusieurs fois dans nos colonnes les notions générales sur le service des postes. Nous nous bornerons, cette année, à reproduire les dispositions relatives à l'envoi des sommes d'argent déposées à découvrir dans les bureaux de poste.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. %, du transport des sommes d'argent déposées à découvrir dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus : 1^o à destination des armées françaises à l'étranger, des colonies et des pays étrangers où la France entretient des bureaux de poste, exclusivement au profit des militaires et marins ; 2^o à destination de Cayenne, au profit des transportés. Les mandats sont payés aux caisses des payeurs des armées, des trésoriers coloniaux et des receveurs des postes à l'étranger.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de l'Italie et de la Suisse, jusqu'à concurrence de 200 francs, dans certains bureaux de France et d'Algérie. Les mandats, dits internationaux, sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et italiens autorisés à émettre et à payer des mandats franco-italiens ou franco-suisse existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1 p. %, un droit de timbre de 20 centimes (loi du 8 juin 1864). Tous les distributeurs en France sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats en France, peuvent en faire toucher le montant dans un bureau de poste choisi par eux, sur acquit préalable et sans être obligés de s'y présenter eux-mêmes, à la condition d'y déposer une demande, dressée suivant la forme qui leur sera indiquée et contenant leur signature dûment légalisée.

Le ministre de la guerre a décidé le 7 décembre que le nommé L..., de la commune de René (Sarthe), jeune soldat de la classe de

1863 (2^e portion), maintenu dans ses foyers par conseil de révision comme soutien de famille, avait perdu ses droits à cette faveur par sa mauvaise conduite et son refus de venir en aide à ses parents.

Ce jeune homme a été en conséquence rayé de la liste des soutiens de famille et dirigé immédiatement sur le dépôt d'instruction pour y accomplir consécutivement les deux périodes des exercices réglementaires imposés aux hommes de la 2^e portion du contingent.

Cette mesure est un avertissement pour les jeunes gens maintenus dans leurs foyers comme soutiens de famille qui oublieraient les devoirs que cette faveur leur impose.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

31 décembre. Castelnaud (Julie) St-Henri. Pour la chronique locale : A. LAYROU.

Bulletin agricole.

La physionomie du marché intérieur reste peu accentuée. Cependant il y a plutôt tendance à la hausse qu'à la dépréciation. L'avantage obtenu dans la première quinzaine du mois par l'agriculture et le commerce n'est point abandonné, et les affaires à livrer ont un cours supérieur à celui du disponible. On voit là, non sans raison, un symptôme favorable à la bonne tenue des halles durant l'hiver.

Comme précédemment, les mercures sont plus hautes dans l'est et dans l'ouest que dans le centre et le midi. La moyenne actuelle, en froment de bonne qualité, est de 16 à 16 fr. 50 c. l'hectolitre. Ce n'est pas encore un prix bien rémunérateur pour la culture, mais au moins ne voit-on plus les chiffres de 13 et même de 12 fr. qui ont marqué le début de la campagne.

L'Angleterre fait sur notre littoral quelques achats à livrer pour la reprise de la navigation. On achète aussi à destination de la Belgique et du pays allemand. Le stock de Marseille diminue, et il y a cessation complète d'apports du côté de la Baltique.

Sur le carreau parisien, se cotent de 52 25 (les 157 kil.) ; les blés ordinaires de 26 à 26 50 (les 120 kil.) ; les seigles de 18 25 à 18 50 (les 115 kil.) ; les orges de 16 à 16 50 (les 100 kil.) ; les avoines de 20 75 à 21 25 (les 100 kil.). La demande est assez active pour ces deux espèces de céréales.

Il se passe, au sujet du commerce des vins, un fait très-remarquable. Paris voit de jour en jour diminuer les ordres d'achat qu'on lui adressait localement et extérieurement, tandis que les propriétaires et négociants des pays vignobles reçoivent directement de nombreuses demandes, soit de la capitale, soit des départements, soit de l'étranger. C'est encore la décentralisation qui fait des siennes. Producteurs et consommateurs s'aperçoivent enfin du préjudice causé par les intermédiaires. Ils essaient de s'en passer et s'en trouvent si bien qu'ils continueront infailliblement. Dans beaucoup de localités, on a fondé ou l'on organise des marchés aux vins sur le plan des marchés aux céréales. A peine établis, ils voient des transactions nombreuses et fructueuses. Lorsque cette innovation sage sera généralisée, les courtiers, voyageurs, commissionnaires, etc., verront leur moisson changée en gaine, le vin sans mélange ni baptême deviendra, même pour les petites sortes et les prix moyens, une vérité.

Nous avons à signaler quelque reprise sur les alcools. On paye les 3/6 betterave 44. 50 (l'hect.) et les Languedoc 63 fr. La distillerie marche bien dans le Midi. Le pays charentais fait peu d'affaires, les détenteurs ne voulant pas céder aux conditions demandées pour Paris et l'étranger.

Le marché aux huiles est en pleine réaction. Les cours sont maintenant, pour les colzas disponibles, entre 130 et 131 (les 100 kil.) Graine de 34 à 35 fr.

Bonne tenue des sucres. Le brut indigène est recherché à 59 et même à 60 fr. (les 100 kil.). Les raffinés vont de 129 à 130 fr.

Les fêtes de Noël ont nu aux arrivages de bétail sur le marché de Paris, et cependant les cours n'ont pas monté, du moins quant aux petites espèces. Affluence de plus en plus marquée des porcs à La Chapelle ; jeudi cette place a reçu 3,774 têtes, vendues sans hésitation à 1 fr. 22 c. le kil.

D'après les informations transmises des départements, on y est moins satisfait du placement des bestiaux de toute sorte. La cherté du fourrage oblige les petits éleveurs à se défaire prématurément de leurs élèves. De là une situation avantageuse pour les bouchers, et dont, suivant une certaine mesure, profite le consommateur. Mais comment fera-t-on dans quelques temps lorsque les étables seront dégarnies ? Il est vrai que l'Allemagne et la Suisse

nous enverront de la marchandise. Mieux vaudrait en avoir chez nous, et même en conduire chez eux. Le médiocre prix des céréales amènera peu à peu cette évolution. Propriétaires et fermiers feront moins de blés, plus de prés. Tout le monde y gagnera.

Pour extrait : A. LAYROU.

Faits Divers.

POURQUOI, depuis 40 ans, la MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante ?

C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200,000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

POURQUOI les médecins de la capitale recommandent-ils exclusivement depuis 40 années la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER ?

C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétés médicales.

POURQUOI offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité ?

C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées, fussent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à des prix modérés que d'en acheter de mauvais et bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que des rebuts de commerce, composés de graines avariées, vieilles, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que les Graines qui sortent de nos magasins — or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre à l'abri de la fraude, c'est de s'adresser exclusivement à notre dépositaire qui est pour la ville de Cahors, M. Vinet et qui reçoit directement de nous, nos Graines en paquets, portant notre marque et notre nom.

Crédit foncier de France

22 Décembre 1865 — 52^e tirage des obligations foncières 3 et 4^o (1853). — Numéros gagnants : 121,123 (100,000^{fr}) ; 139,535 (50,000^{fr}) ; 37,133 (40,000^{fr}) ; 109,364 (30,000^{fr}) ; 31,498 (20,000^{fr}) ; 171,634 (10,000^{fr}). Et les numéros 79,737 ; — 9,493 ; 190,346 ; — 187,712 ; — 25,565 ; — 39,953 ; — 179,503 ; — 121,143 chacun un lot de 5,000^{fr}.

Le même jour, 9^{ème} tirage des obligations foncières de 500^{fr} 4^o de 1863, divisées en 40 séries ; — Numéro gagnant dans les 40 séries : 5,361.

A VENDRE

le Café de la Comédie

avec tout le mobilier qui le compose.

S'adresser pour les renseignements à M. Lugol qui en est le propriétaire.

Etude de M^e BOUYGUES, avoué, à Figeac.

Par jugement du tribunal civil de Figeac, du 20 décembre 1865, Marie Azemard, de la commune de Laureste, est déclarée séparée de biens d'avec son mari, Jean-Antoine Alteyrac.

Etude de M^e BÉLILLE, avoué, à Figeac.

Le 21 janvier courant, par devant M^e Ayroles, notaire, à St-Céré, il sera procédé, en son étude, à la requête de Faustin Turenne, à la vente aux enchères en cinq lots, des immeubles appartenant aux mineurs Irma, dite Ambroisine, Lucie et Scholastique Turenne.

(Voir le n^o 52 de l'Echo du Quercy.)

Etude de M^e LAGRANVILLE, avoué, à Gourdon.

Le 9 janvier 1866, au tribunal de Gourdon, à 11 heures du matin, il sera procédé, à la requête de Pierre Rodes, de Gourdon, contre Pierre Couderc et Rose Garrigou, de la commune de Montamel, à la vente des biens immeubles adjugés audit Rodes, le 12 décembre 1865.

Etude de M^e HÉBRARD, avoué, à Gourdon.

Le 30 janvier 1866, il sera procédé, au tribunal de Gourdon, à 11 heures du matin, sur les poursuites de Perrichou, surenchérisseur, à l'adjudication de divers immeubles vendus par Pierre Cayre, à Frédéric de Génies.

Etude de M^e BRUNY, avoué, à Gourdon.

Il résulte d'un exploit signifié par Eugène Cambrouse, huissier, à Salviac, le 22 décembre 1865, que Marie Brugie, épouse de Jean Dautouy, de Vertillac, commune de Dégagnac, a formé sa demande en séparation de bien, contre son mari.

Tribunal de Commerce de Souillac.

Par jugement du tribunal de commerce de Souillac, en date du 9 décembre 1865, les demoiselles Jeanne David, seurs, ont été déclarées en état de faillite.

(Voir le n^o 976 du Gourdonnais.)

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYROU.

